

Situations difficiles

Pharmacologie

Prévention

Réglementaire

Santé des professionnels

FIF PL : Votre formation à 170 €\*  
\*Selon conditions FIF PL

VALIDANTE

## Revalidation obligatoire des chirurgiens-dentistes à la radioprotection des patients

Pour tous les praticiens en exercice. Dans tous les cas, la mise à jour des connaissances doit être réalisée au minimum tous les 10 ans. (arrêté du 18 mai 2004)

Pour de nombreux praticiens, la formation sur la radioprotection des patients est juste une obligation sans un intérêt évident, uniquement prévue pour leur compliquer la vie. Pourtant elle prend toute sa valeur lorsqu'elle est abordée par son côté positif. En effet les deux grands principes de la radioprotection du patient sont la justification des actes de radiologie mais aussi leur optimisation afin d'éviter des surexpositions aux radiations ionisantes pour les patients. Nous vous proposons de suivre une journée de formation qui vous permettra de renouveler l'attestation que vous avez obtenue, il y a environ 10 ans, pour répondre à votre obligation réglementaire mais surtout de vous remémorer qu'un acte radiologique n'est pas anodin et qu'il est systématiquement précédé d'une consultation clinique pré-radiologique.

### Le programme de la formation

#### 1 journée de formation pour les chirurgiens-dentistes

9h00 - 17h30 (Pauses et déjeuner inclus) / Formateurs : Dr Patrick BONNE ou Dr Pierre VOLF

##### Les effets des radiations ionisantes sur l'organisme

- Définitions brèves des RX et leurs propriétés
- Conséquences au niveau de l'ADN
- Des mutations des cellules aux cancers :
  - > Les effets déterministes
  - > Les effets stochastiques
  - > Les effets tératogènes

##### Comparaisons des doses naturelles avec les doses en radiodiagnostic

- Les doses naturelles
- Retro alvéolaires argentiques/numériques, status en paro, panoramique, Cone Beam, téléradio, scanner

##### Les principes fondamentaux de la radioprotection des patients

- La justification : explications et critères
- Selon le guide ASN 2006 chapitre 2 pour les examens 2D
- Selon le guide pour Cone Beam ADF 2015 pour la 3D
  - > L'optimisation : principe ALARA et ALADA

> La limitation

##### Les obligations à respecter pour l'utilisation des RX :

- À chaque cliché
- Les dosimètres
- La PCR
- Les affichages, la signalétique
- Les aménagements de la structure
- Les contrôles des générateurs et leurs périodicités

##### Savoir présenter et expliquer la radioprotection aux patients et aux salariés

- Les arguments
  - > Pour les enfants
  - > Pour les femmes enceintes
  - > Pour les patients traités en radiothérapie

##### Bonnes astuces pour réussir tous ses clichés en fonction des différents appareils

- Les bons réglages
- Les limiteurs de champs
- Les techniques de substitution

### Objectifs pédagogiques

- Appliquer la réglementation sur la radioprotection des patients
- Acquérir ou renouveler la formation :
  - > Bases biophysiques (dosimétrie et détection, sources de rayonnements ionisants en santé, origine et nature des rayonnements ionisants)
  - > Bases biologiques (effets biologiques des rayonnements ionisants)
- Obtenir l'attestation de radioprotection pour 10 ans (obligatoire depuis le 19/06/2009)

## BULLETIN D'INSCRIPTION

Conseils personnalisés au 01 44 90 93 91/94 ou [formation@ufsbd.fr](mailto:formation@ufsbd.fr)



### Indiquez votre choix

- Aix-les-Bains le 19 septembre 2019
- Aix-en-Provence le 25 avril 2019
- Arras le 12 septembre 2019
- Bordeaux le 26 septembre 2019
- Brest le 23 mai 2019
- Dijon le 27 juin 2019
- Epinal le 6 juin 2019
- Grenoble le 3 octobre 2019
- La Roche-sur-Yon le 13 juin 2019
- Lyon le 23 mai 2019
- Montpellier le 11 avril 2019
- Nantes le 06 juin 2019
- Paris le 4 juillet 2019
- Pau le 19 septembre 2019
- Rennes le 20 juin 2019
- Toulouse le 16 mai 2019

### Informations sur le(s) participant(s) :

Je suis praticien :  libéral ou  salarié si salarié, merci de préciser les nom, prénom et coordonnées de votre employeur :

.....

Nom et prénom du praticien : .....

Adresse du cabinet : .....

Code postal : ..... Ville : .....

RPPS (carte de l'ordre) : ..... ADELI : .....

Tél : ..... Email : .....

Tarifs	
<input type="checkbox"/> Praticien adhérent UFSBD 360 €	<input type="checkbox"/> Praticien non adhérent 392 €

### Sélectionnez le mode de financement :

Avec le FIF-PL Pour les praticiens libéraux
<input type="checkbox"/> Je retourne le bulletin d'inscription complété et accompagné d'un chèque de règlement à UFSBD FORMATION 7 rue Mariotte 75017 PARIS Pour obtenir le remboursement de la formation, je fais ma demande de prise en charge sur <a href="http://www.fifpl.fr">www.fifpl.fr</a> Ce bulletin fait office de devis et programme pour votre prise en charge
<input type="checkbox"/> Vous êtes dentiste salarié et vous ne répondez pas aux critères mentionnés ci-dessus : retournez le bulletin d'inscription en précisant les documents dont vous avez besoin pour une éventuelle prise en charge de votre formation

En remplissant ce bulletin d'inscription je m'engage à participer à la formation dans sa totalité. Une convocation contenant le lieu et la convention de formation me sera adressée environ 15 jours avant la journée de formation. Pour toute annulation ou en cas de non-participation à cette formation, aucun remboursement ne pourra être demandé et l'UFSBD se réserve le droit de vous facturer l'intégralité de la prestation. Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant, l'UFSBD se réserve le droit d'ajourner la prestation au plus tard 15 jours avant la date prévue et ne versera aucune indemnité.

Je suis chirurgien-dentiste et je souhaite apporter mon soutien à l'UFSBD de mon département : je joins un chèque de 50 €